

## Journées d'étude « Droit et temporalités »

**Les 14 et 15 avril 2021 en visioconférence et sur inscription**



©shutterstock-RUSSIAN FEDERATION

**Organisateurs :** Charles Reveillere (CSO), Lus Prauthois (IRISSO, CSO), Jérôme Pélisse (CSO)

Ces deux journées d'étude partent de la conviction que les recherches sur le droit gagneraient à accorder une place plus importante à sa dimension temporelle, **pour saisir la manière dont il se construit dans les pratiques des acteur·ices et, réciproquement, comment il oriente les pratiques et contribue à constituer la réalité sociale.**

A l'articulation entre sociologie du droit et sociologie des temporalités, ces deux journées visent à **contribuer aux débats contemporains qui constatent d'un côté des phénomènes d'accélération et d'urgence dans les sociétés de la modernité tardive et dans la construction contemporaine de l'action publique, de l'autre la persistance des phénomènes de lenteur et d'attente comme mode de gouvernement des classes populaires.** Particulièrement attentif aux relations entre temps et domination et temps et pouvoir, ce projet se fonde sur la conviction qu'une approche attentive aux temporalités du droit et de ses usages constitue une entrée privilégiée pour contribuer théoriquement et empiriquement à ces questionnements, qui animent les sciences sociales depuis leurs gestes fondateurs et qui ont été plus que jamais remis au cœur des préoccupations de nos disciplines par les recherches contemporaines qui promeuvent une approche processuelle des phénomènes sociaux. **Voir l'appel à communications diffusé en octobre 2020**

# PROGRAMME

## I : Les temporalités du droit judiciaire – 14 avril

9h30 *Accueil des participant.es et introduction des journées d'études*

10h **Session 1 : Temporalités du droit, des tribunaux et des professionnel·les du droit**

**Alexis Provost :**

« Une accélération maîtrisée. La gestion des temporalités au travail par les professionnel·le·s de la justice dans le cadre de la “procédure particulièrement accélérée” en Allemagne »

**Benoît Bastard, Christian Mouhanna, Frédéric Schoenaers :**

« Le temps judiciaire et la COVID-19. Tournant ou parenthèse ? »

**Irene Lizzola :**

« Le droit sous la pression du raisonnement préventif : Les “raccourcis” opérés dans l'urgence d'identifier la “menace à l'ordre public” »

*Discussion : Cécile Vigour*

11h50 *Déjeuner*

13h30 **Session 2 : Temporalités du droit, des justiciables et des victimes**

**Laurent Willemez :**

« Le temps des juristes bousculé par les justiciables. Disposition juridique et ethos professionnel face à l'intrusion des justiciables »

**Anne-Cécile Douillet, Camille Herlin-Giret, Aude Lejeune :**

« Les justiciables face au temps judiciaire. Les procès et leurs effets sur les représentations ordinaires de la justice »

**Rémi Roumeas :**

« Le temps négocié entre victimes et professionnels du droit : le cas des pratiques de correctionnalisation »

*Discussion : Lus Prauthois*

15h20 *Pause*

15h40 **Session 3 : Temporalités du droit, de l'environnement et de l'action collective**

**Stéphanie Barral, Fanny Guillet :**

« Temps de la nature, temps de la procédure. Régulation de l'action publique environnementale par la fixation d'objectifs inatteignables »

**Christophe Traïni :**

« “L'affaire du Siècle”. Une mobilisation pour le climat à l'épreuve de la temporalité judiciaire »

**Marc-Olivier Déplaude :**

« Accommoder des temporalités conflictuelles. Le cas du contentieux européen sur les “nitrates bretons” (1992-2015) »

*Discussion : Francis Chateauraynaud*

17h30 *Fin de la première journée*

## II : Les temporalités du droit extra-judiciaire – 15 avril

### 9h30 **Session 4 : Temporalités du droit et santé au travail**

**Lise Cornilleau :**

« En amont du droit : les “petites mains de la poudre” face aux risques de l’impression 3D »

**Adrienne Sala :**

« Judiciarisation politique de la santé au travail : le cas du karôshi/karôjisatsu et l’articulation de temporalités multiples »

**Héloïse Pillayre :**

« Le procès pénal de l’amiante n’aura pas lieu. Comment l’éternel ajournement du procès pénal a-t-il provoqué la scission de l’Association Nationale des Victimes de l’Amiante ? »

*Discussion :* **Jérôme Pélisse**

### 11h20 *Pause*

### 11h40 **Session 6 : Temporalités du droit, pratiques économiques et propriété**

**Simon Bittman :**

« Temps juridique et domination raciale : le cas des emprunteurs afro-américains au début du XXe siècle »

**Charles Reveillere :**

« De la propriété d’usage à la propriété des moyens de production de l’habitat : le droit comme ressource de sécurisation temporelle des projets urbains »

*Discussion :* **Emilia Schijman**

### 13h *Déjeuner*

### 14h30 **Session 5 : Temporalités du droit et trajectoires biographiques, familiales et d’assistance**

**Nataliya Tchermalykh :**

« What happens when you are 18 and 1 day ? An inquiry into socio-legal temporalities of childhood »

**Hélène Oehmichen :**

« Un provisoire qui dure : la temporalité dans les placements d’enfants, mise à l’épreuve de l’investissement parental des classes populaires précarisées »

**Clara Deville :**

« Les temps de l’assistance. Analyse des trajectoires d’accès au revenu de solidarité active »

*Discussion :* **Emilie Biland-Curinier**

### 16h20 **Propos conclusif sur les journées d’étude par Claire Lemerrier**

**Ces deux journées d’étude se tiendront sur zoom.**

**Inscription gratuite et obligatoire :**

**<https://forms.gle/q5CDPydrbiv8z6WN9>**